

## **Forfait mobilité durable : 200€ pour pédaler ou covoiturer Mais que 100 euros cette année...**

Les employeurs publics peuvent désormais contribuer aux frais de déplacement domicile-travail à vélo ou en covoiturage de leurs agents sur une base forfaitaire de 200 €/an.

Le forfait mobilité durable est entré en vigueur le lundi 11 mai 2020 dans la Fonction Publique de l'État. Il remplace l'indemnité kilométrique vélo votée en 2017 mais qui n'avait pas été mise en œuvre dans la Fonction publique faute de décret.

En septembre 2018, le Premier Ministre avait annoncé un Plan vélo et mobilités actives « pour encourager les Français à se déplacer en vélo plutôt que d'utiliser régulièrement leur voiture, trop chère et polluante ».

Pour la Fonction publique (versant État), l'Etat-employeur souhaitait alors appliquer en 2020 un « forfait mobilité durable » de 200€ à tous les agents des administrations et des opérateurs qui viendraient travailler à vélo alors que pour les autres employeurs publics et privés, cette franchise fiscale et sociale était fixée jusqu'à 400€ par an.

La publication du [décret d'application](#) et de [l'arrêté](#) correspondant viennent confirmer ce montant et ses dispositions initiales

### **Comment faire la demande ([article 4](#))?**

Pour bénéficier de ce forfait mobilité, il faut envoyer à votre IEN une [attestation sur l'honneur \(modèle \[ici\]\(#\)\)](#) justifiant que vous utilisez bien votre vélo, ou que vous covoiturez pour des raisons professionnelles + de 100 jours par an. Nous vous conseillons aussi d'envoyer un mail à votre gestionnaire via IPROF avec (copie de l'attestation) pour demander le paiement du forfait.

## **ATTENTION LES SPECIFICITES 2020 : [ici](#)**

### **Égalité de traitement et mesures incitatives**

Cette différenciation est incompréhensible et l'**UNSA** demande au gouvernement de revoir en permettant un forfait de 400€ pour tous les agents publics.

De plus, le dispositif retenu, ne prévoit pas la possibilité de cumuler l'indemnité de remboursement des transports publics et l'utilisation du vélo pour les déplacements « domicile-travail ».

### **L'UNSA demande que le cumul soit possible pour les agents publics.**

Si l'**UNSA** accueille le plan national vélo positivement pour la promotion de la mobilité bas carbone, peu onéreuse face aux modes de déplacement en voiture coûteux et polluants, elle

### **Section de Savoie**

regrette toutefois le manque d'ambition des mesures incitatives, leur différenciation et le caractère tardif de leur mise en œuvre.

Encore davantage dans la période actuelle qui voit les effets du réchauffement climatique s'amplifier, l'UNSA estime qu'il y a urgence à changer les habitudes de déplacement et, quand cela est possible, à faire en priorité le choix du vélo pour les trajets quotidiens.